

LR

Ministère
de l'Éducation Nationale

État Français

Beaux-Arts

Palais Royal, le

194

ARRETE

Inventaire des sites

Le Ministre Secrétaire d'Etat à
l'Éducation Nationale,

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection
des monuments naturels et des sites de caractère artis-
tique, historique, scientifique, légendaire ou pitto-
resque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 27 Août 1943 pris par application
de la loi n°420 du 28 Juillet 1943

ARRETE:

Article premier

Est inscrite sur l'inventaire des sites dont la con-
servation présente un intérêt général "Le Grand'Cour" à
Brienne-le-Château (Aube)

Parcelles cadastrales visées : de (Brienne-le-Château
Section C. N°439.440.443.444.445.447.450.451.453.454.
456.457.

Propriétaires intéressés :

n°444.457. Mr. BIDAUT propriétaire à Brienne le Château
faubourg Croncel Troyes (Aube)
445.453. Mr. DARMAGNAC Jacques négociant à Bressuire
(deux-Sèvres)
439.440.443.447. Mr. LEVE Henri, rue Dupont à Brienne-
450.454.451. le-Château (Aube)
443. Mme. MERFELD à Villeret (Aube)
457p.456. Mr. ROYER, Grand'Cour, à Brienne le Château

... ..

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de BRIENNE-le-CHÂTEAU, et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le - 3 FEVR 1944

Par Délégation

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux-Arts

